

POLITIQUE • EELV

Julien Bayou accusé de violences psychologiques : l'enquête demandée par Les Écologistes close sans preuve de délit

Deux enquêtes pénales, toujours en cours, avaient été ouvertes en mars à la suite de plaintes de l'ex-compagne de M. Bayou, également ancienne militante des Écologistes, pour harcèlement moral et abus de faiblesse.

En l'absence de preuve de délit, l'enquête confiée par Les Écologistes à un cabinet spécialiste des violences sexistes et sexuelles après les accusations de violences psychologiques contre Julien Bayou a été clôturée, a annoncé le parti, mercredi 23 octobre.

Deux enquêtes pénales avaient été ouvertes à Paris au début de mars, et sont encore en cours, à la suite des plaintes d'Anaïs Leleux, ancienne compagne de M. Bayou et par ailleurs ex-militante du parti écologiste. Ces plaintes visaient l'ancien dirigeant pour harcèlement moral et abus de faiblesse et le parti pour non-assistance à personne en danger.

À la suite de ces plaintes, EELV avait confié à un cabinet spécialisé une enquête interne. L'ancien secrétaire national a claqué la porte d'EELV et du groupe parlementaire dans la foulée, dénonçant un « *acharnement déloyal et scandaleux* ». « *Au regard des témoignages parus dans la presse, l'ouverture d'une enquête interne externalisée est apparue comme le seul moyen de garantir un traitement impartial, indépendant et respectueux de la parole et des droits de chacune et de chacun* », a expliqué le parti dans un communiqué publié mercredi.

Volonté d'exemplarité sur les questions féministes

« *Les faits rapportés reposent sur des déclarations auxquelles Julien Bayou a été en mesure d'apporter des éléments de contradiction documentés. L'enquête interne n'a pas permis de déterminer si des faits contraires aux règles de droit ou aux textes internes, ou de nature à caractériser le délit d'abstention d'assistance à personne en danger reproché à l'association Les Écologistes, ont été commis* », poursuit le parti, qui précise que cette enquête « *n'a pas vocation à se substituer aux enquêtes pénales en cours* ». « *La fin de la procédure et les conclusions de l'enquête ont été notifiées aux personnes concernées par l'enquête.* »

« *Beaucoup de mots pour éviter de prononcer ceux qui fâchent : Julien Bayou est hors de cause, blanchi, innocenté. Les faits sont têtus* », a réagi son avocate, Marie Dosé. « *Le*

parti se contente d'un communiqué lapidaire, sans exprimer le moindre remord ni le moindre regret quant à son acharnement », a déploré M^e Dosé. « Quinze ans d'engagement à la poubelle, une vie privée bafouée, une réputation jetée en pâture, une violence qu'on ne souhaite à personne : voilà qui devrait interroger Les Écologistes », a-t-elle ajouté.

L'affaire Bayou avait fragilisé le parti écologiste, qui, comme beaucoup de partis de gauche, se veut exemplaire sur les questions féministes. La semaine dernière, le Parti socialiste (PS) a adopté une résolution obligeant tout membre des instances nationales du parti et tout candidat à une élection au nom du PS à suivre une formation aux violences sexuelles et sexistes. Cette résolution a été votée alors que La France insoumise (LFI) venait d'exclure son député de l'Isère, Hugo Prevost, pour des « *faits graves à caractère sexuel* » pouvant relever d'infractions pénales, antérieurs à son élection.